



# Règlements

Vous devez suivre les étapes suivantes :

- **Inscription en ligne [www.prixdesign.com](http://www.prixdesign.com);**
- **Réception d'un lien par courriel pour déposer vos documents sur DROPBOX.**

**\*IMPORTANT\***

Nous devons avoir reçu votre inscription en ligne **avant le 19 octobre 2017 à 23:59** et vos dossiers numériques **avant le 26 octobre 2017 à minuit.**

## **L'admissibilité**

Les **GRAND PRIX DU DESIGN** s'adressent aux designers d'intérieur, aux designers industriels, aux architectes et aux architectes paysagistes du Québec œuvrant dans tous les champs de pratique du design d'intérieur et industriel pour leurs projets réalisés ici ou à l'étranger.

Les projets doivent avoir été complétés entre le 30 septembre 2015 et la date de dépôt de la candidature.

## **Le jury et ses prix**

Le jury est composé d'experts dans les domaines du design d'intérieur, du design industriel, de l'architecture, de l'architecture de paysage ou de la communication (communication marketing ou communication graphique).

Le jury décerne, dans chacune des catégories, un prix à l'un des participants inscrits. Il peut décider d'accorder plus d'un prix dans une catégorie ou de n'en accorder aucun. Il peut aussi créer un nouveau prix. Ses délibérations sont confidentielles, et ses décisions sont sans appel.

## **Présentation d'un dossier de candidature**

Ne sont recevables que les candidatures ayant respectées toutes les règles de présentation exigées.

- **Inscription en ligne;**
- **Réception des dossiers numériques.**

## **Support visuel numérique obligatoire**

Pour chaque projet, les photos doivent être remises en haute résolution (**300 dpi**) et en basse résolution (**72 dpi**) pour une largeur ou une hauteur **minimale de 12 pouces**.

Toutes les images numériques fournies doivent respecter les demandes suivantes :

- Images en couleur;
- Largeur ou hauteur minimale de 12 pouces;
- Toujours fournir vos images en haute résolution (300 dpi) ainsi qu'en basse résolution (72 dpi);
- Nomenclature officielle : chaque photographie doit être identifiée au nom du projet, numéro de la catégorie, nom du concepteur et du photographe (crédit photographique) et numéro de la photo de la manière suivante :

**Nom du projet\_Numéro de la catégorie\_Nom(s) designer(s) ou de l'agence\_photographe\_01.jpg**

- Images de qualité professionnelle et libres de droits.

Les images pourront être utilisées dans les outils de communication et de promotion, notamment dans le numéro spécial du magazine INTÉRIEURS, sur le trophée, le site Web ou autres.

## **Crédits photographiques**

Les crédits photographiques doivent être fournis et clairement identifiés dans les titres des images.

Dans le cas où le photographe se réserverait les droits d'auteur des images déposées, une licence signée par celui-ci doit être jointe au dossier autorisant les organisateurs du concours à reproduire, publier, représenter ou diffuser de toute autre manière ces images, quelque soit le support utilisé, aux fins de promotion du concours et de ses lauréats ou à toutes autres fins reconnues par la loi.

Cette licence non exclusive doit être accordée aux organisateurs du concours par le photographe, sans frais, sans limites territoriales et pour une durée illimitée.

**Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus responsables d'aucun litige avec le photographe à la suite de la parution des photos.**

## Autres crédits

- Vous devez vous assurer d'inscrire tous les crédits demandés dans le bulletin de participation pour chaque projet présenté.
- Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus responsables de l'omission d'un individu ou d'une entreprise dans les crédits d'un projet lauréat.
- Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus responsables d'aucun litige pouvant exister entre les professionnels impliqués dans le projet, entre eux ou avec leurs clients.

## Inscription en ligne :

L'inscription en ligne doit être dûment remplie. Il est important d'y indiquer le maximum de renseignements. Ces renseignements pourront être publiés, entre autres, dans le numéro spécial du magazine INTÉRIEURS consacré aux lauréats des GRANDS PRIX DU DESIGN.

## Documents de présentation à nous faire parvenir

**NOTE :** Tous les documents remis pourront être repris dans les outils de communication du concours et serviront lors de la délibération du jury.

Un lien **DROPBOX** par catégorie soumise vous sera envoyé lorsque vous aurez réglé les frais reliés à votre participation :

À l'intérieur de votre interface DROPBOX vous trouverez différents dossiers dans lesquels vous devrez déposer les documents appropriés :

Dossier « **Information générale** », doit contenir :

- 1 photo numérique de 300 dpi du/des concepteur(s) ou de son équipe (représentation libre, officielle ou décontractée);
- Curriculum vitae de l'agence ou du/des designer(s) ou architecte(s) impliqué(s) dans le projet (**format Word ou PDF**).

Dossier « **Nom de votre projet** » identifié comme suit: **numéro de la catégorie\_nom du projet\_nom(s) designers** contient les sous-dossiers suivants :

### Pour les catégories 1 à 11, ce dossier doit contenir

Sous-dossier « **001\_TEXTE-PLAN-PHOTOS basse résolution(72dpi)** », doit contenir :

- Vous trouverez un PDF éditable identifié comme suit: **formulaire de dépôt de texte**, dans lequel vous devrez insérer votre texte en français, vous devrez respecter la limite des caractères imposés.
- Texte de **150 mots maximum** en français décrivant la nature du projet, le défi relevé, le concept adopté, l'impact du design, etc.
- Un plan d'aménagement.
- 8 à 10 photos numériques de 72 dpi du projet complété, y compris une vue d'ensemble de l'intérieur (**largeur ou hauteur minimale de 12 pouces**).

Sous-dossier « **Photos avant les travaux** », doit contenir (facultatif):

1 à 2 photos numériques de 72 dpi du projet avant les travaux finaux (photos de la rénovation, de la restauration ou de la reconversion) si disponibles.

Sous-dossier « **Photos hautes résolutions** » (300 dpi), doit contenir:

- 8 à 10 photos numériques de 300 dpi

### Pour les prix spéciaux - 13.1 à 13.6

Sous-dossier « **001\_TEXTE-PLAN-PHOTO basse résolution (72dpi)** », doit contenir :

- Vous trouverez un PDF éditable identifié comme suit: **formulaire de dépôt de texte**, dans lequel vous devrez insérer votre texte en français, vous devrez respecter la limite des caractères imposés.
- Texte de **150 mots maximum** en français.
- Pour les catégories 13.1 à 13.4, décrivez en quoi le projet se distingue dans la catégorie applicable.
- Pour la catégorie 13.5 « petit budget », précisez le coût total du projet et quels ont été les moyens pour réduire les coûts totaux de ce projet.
- Pour la catégorie 13.6 « Multidisciplinarité », expliquez en quoi chaque association de disciplines concourent à une réalisation commune du projet, sans toutefois que chaque discipline ait à modifier sensiblement sa propre vision des choses et ses propres méthodes de travail.
- 4 à 5 photos numériques de 72 dpi du projet complété, mais qui démontrent les éléments dans la catégorie applicable (**largeur ou hauteur minimale de 12 pouces**).

Sous-dossier « **Photos hautes résolutions** » (300 dpi), doit contenir:

- 4 à 5 photos numériques de 300 dpi du projet complété, mais qui démontrent les éléments dans la catégorie applicable (**largeur ou hauteur minimale de 12 pouces**).

### Pour la catégorie 12 (12.1 et 12.2) - Valorisation du bois

Sous-dossier « **001\_TEXTE-PLAN-PHOTO basse résolution (72dpi)** », doit contenir :

- Vous trouverez un PDF éditable identifié comme suit: **formulaire de dépôt de texte**, dans lequel vous devrez insérer votre texte en français, vous devrez respecter la limite des caractères imposés.
- Texte de **150 mots maximum** en français décrivant le type de bois utilisé et sa provenance, les raisons pour lesquelles le bois à été choisi au profit d'un autre matériau, est-ce une essence de bois canadienne et la nature du projet, le défi relevé, le concept adopté, l'impact du design, etc.

Pour la catégorie 12.1

- Un plan d'aménagement.

Pour la catégorie 12.2

- Un plan ou dessin technique

Sous-dossier « **Photos avant les travaux** », doit contenir :

- 1 à 2 photos numériques de 72 dpi du projet avant les travaux finaux (photos de la rénovation, de la restauration ou de la reconversion) si disponibles.

Sous-dossier « **Photos en basse résolution** » (72 dpi), doit contenir :

- 8 à 10 photos numériques de 72 dpi du projet complété, y compris une vue d'ensemble de l'intérieur (**largeur ou hauteur minimale de 12 pouces**).

Sous-dossier « **Photos hautes résolutions** » (300 dpi), doit contenir :

- 8 à 10 photos numériques de 300 dpi.

### **Pour les catégories 14 et 15 – Design de produits en petite série et Design industriel**

Sous-dossier « **001\_TEXTE-PLAN-PHOTO basse résolution (72dpi)** », doit contenir :

- Vous trouverez un PDF éditable identifié comme suit: **formulaire de dépôt de texte**, dans lequel vous devrez insérer votre texte en français, vous devrez respecter la limite des caractères imposés.
- Texte de **150 mots maximum** en français décrivant les matériaux utilisés, le budget du projet, la nature du projet, le défi relevé, le concept adopté, l'impact du design, etc.
- Plan ou dessin technique
- 8 à 10 photos numériques de 72 dpi du projet complété, y compris une vue d'ensemble de l'intérieur (**largeur ou hauteur minimale de 12 pouces**).

Sous-dossier « **Photos hautes résolutions** » (300 dpi), doit contenir :

- 8 à 10 photos numériques de 300 dpi

Sous-dossier « Photo de synthèse », doit contenir :

- 1 à 2 photos de synthèse avant la matérialisation si disponibles.

## **Les catégories suivantes sont exclusivement réservées au jury**

Le jury, composé d'experts dans les domaines du design d'intérieur, du design industriel, de l'architecture ou de la communication (communication marketing ou communication graphique), choisira les lauréats des prix :

**Prix de la relève**

**Prix étudiant**

**Projet de l'année**

**Prix hommage**

## **Propriété du dossier**

Tous les documents déposés deviennent la propriété des organisateurs du concours. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité envers le participant quant à la perte, la disparition ou la destruction d'un ou de tous les documents contenus dans son dossier de candidature, ni en cas de retard dans le dépôt de ces documents.

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne avant le **19 octobre 2017** et sera fermé après cette date. Le dépôt des candidatures devra se faire avant le **26 octobre 2017**.

## **Tarifs**

**155 \$ CAD** pour une première candidature (taxes en sus).

**125 \$ CAD** par candidature additionnelle (taxes en sus).

Vous pouvez choisir les catégories prix spéciaux 13.1 à 13.6 pour la somme de 40\$, à condition d'avoir déposé votre projet dans au moins une des catégories 1.1 à 12.1. Le paiement de l'inscription peut se faire en ligne par carte de crédit ou par chèque (à la suite de la réception de votre facture électronique).

Les paiements en ligne et par chèque devront être reçus au plus tard le **19 octobre 2017 à 23:59**. Les projets seront officiellement inscrits lorsque le paiement sera effectué et un ou plusieurs liens vers DROPBOX vous seront envoyés par courriel pour déposer vos fichiers numériques.

## **Renseignements**

Pour toute demande de renseignement concernant le concours, les catégories, les documents de présentation ou pour toutes autres informations, n'hésitez pas à contacter :

**Mariève-Patricia Langevin**  
**T 450 651-3630 poste 236**  
**mp.langevin@agencepid.com**